

LES TRANSPORTS SCOLAIRES DANS L' AISNE

Vous habitez dans l' Aisne :

Veillez trouver ci-dessous le lien qui vous permettra de faire votre demande de transport scolaire :

<https://transports.hautsdefrance.fr/>



La prise en charge des élèves qui bénéficient actuellement (2023/2024) de la gratuité des transports et dont la situation ne change pas (domicile et/ou établissement scolaire et ne redoublant pas) est renouvelée automatiquement. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une nouvelle demande.



Des formulaires papier (à imprimer) sont à votre disposition sur cette même plateforme (lien ci-dessus). Pour les familles qui ne peuvent pas faire la demande de transport en ligne, des formulaires sont également disponibles au secrétariat de l'établissement scolaire.

(Les services de la Région vous recommandent l'inscription en ligne qui vous permettra de recevoir plus rapidement la prise en charge)